

Synthèse des réunions des commissions territoriales 2022/2023

Sommaire

Actualité de l'énergie	1
Rénovation de l'éclairage public avec le nouveau programme LED Haute-Garonne 2026 ++	2
Ingénierie en matière de projets de réseaux de chaleur	2
Accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti communal	3
Organisation d'un groupement d'achat d'électricité pour obtenir les meilleurs prix	3
Offre de recharge pour véhicules électriques	3
Charte Ecowatt	4
Ombrières en autoconsommation	4
Amélioration des processus du SDEHG	4

Actualité de l'énergie

Pour la France, à l'instar de l'Union européenne, visant la neutralité carbone à l'horizon 2050, l'électricité est appelée à devenir l'énergie de référence de notre société. Dès lors, bien que de nombreuses démarches en faveur d'économies d'énergie soient engagées, la plupart des scénarios énergétiques font état d'une augmentation de la consommation d'électricité, une énergie qui présente la particularité d'être difficile à stocker. Ainsi, dans l'attente du développement de solutions de stockage à grande échelle, il est fondamental qu'à tout instant la production d'électricité soit égale à sa consommation.

Le réseau électrique français est parfois exportateur, parfois importateur d'électricité, sur des quantités importantes pouvant représenter jusqu'à 15% de la consommation française d'électricité, les prix du marché spot ayant tendance à augmenter lorsque le réseau est importateur. Ces variations mettent en évidence la fragilité de la production d'électricité française, notamment sa dépendance aux aléas sur le parc nucléaire et à l'intermittence du parc éolien.

Les prix du marché spot du mois de mars 2023 sont en forte diminution par rapport à 2022, oscillant bien souvent entre 100 et 150 €/MWh avec quelques pointes entre 180 et 200 €/MWh. Pour mémoire, en mars 2022, les prix du marché spot oscillaient entre 200 et 300 €/MWh avec quelques pointes entre 500 et 700 €/MWh.

Cet hiver, la consommation d'électricité a baissé par rapport aux années précédentes d'environ 9% selon les analyses hebdomadaires de RTE. Par conséquent, et en l'absence de températures très froides, il n'y a pas eu lieu de mettre en œuvre le dispositif de coupures tournantes pour éviter un blackout.

La référence des prix de l'électricité de la CRE, référence en matière de marché de l'électricité, n'a toujours pas été mise à jour depuis le 20 décembre dernier. Cette absence de mise à jour montre toute la difficulté pour établir des prévisions fiables en matière de prix de l'énergie.

Mis à part l'application du tarif réglementé 2023, les autres mesures d'aides de l'Etat destinées à pallier la hausse des prix de l'énergie sont complexes à mettre en œuvre et certaines sont toujours en attente des attestations y afférentes.

Dans ce contexte de prix « modérés », le SDEHG a sollicité l'Etat afin de légiférer pour pouvoir résilier sans frais les contrats de fourniture d'électricité dont les prix seraient incohérents avec les prix de marché actuels.

L'annonce du gouvernement d'une hausse des tarifs réglementés de l'électricité limitée à 15% TTC est largement tenue pour le tarif réglementé d'éclairage public 2023 qui n'augmentera que de 9% en TTC par rapport au tarif réglementé 2022.

Rénovation de l'éclairage public avec le nouveau programme LED Haute-Garonne 2026 ++

Le programme « *LED Haute-Garonne 2026 ++* » vise deux principaux objectifs :

- Accélérer la transition énergétique du territoire en rénovant le parc d'éclairage public des communes haut-garonnaises, notamment les luminaires de type « boule ».
- Réduire les dépenses d'énergie des communes et atténuer l'impact des hausses du prix de l'électricité sur le budget communal.

Ce programme est réservé aux travaux légers d'investissement consistant à ne remplacer que le luminaire par un appareil d'éclairage public standardisé de dernière génération. Le SDEHG garantit à la commune une réduction d'au moins 10% de ses dépenses de fourniture d'électricité pour les points lumineux rénovés, après prise en compte de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux. Dans certains cas, l'économie va même jusqu'à 50%. Les dernières valeurs de références de ce programme sont :

- 41 500 points lumineux sollicités dont 7300 avec ordre d'exécution et 2 500 posés.
- 172 communes concernées.
- Taux moyen d'économie d'énergie de 80%.
- Taux moyen d'économie financière pour les communes de 27%.

Nouvel objectif : maintenir le rythme de 40 000 points lumineux par an, ce qui conduirait à un département 100% LED en 2026.

Le programme « *LED Haute-Garonne 2026 ++* » peut être associé à l'extinction en cœur de nuit pour laquelle les éléments de choix et l'enquête du SDEHG sont présentés sur notre site internet rubrique « Eclairage public » : www.sdehq.fr/eclairage-public

Ingénierie en matière de projets de réseaux de chaleur

4 projets de réseau de chaleur sont en cours d'étude :

- Lherm pour le projet d'extension de leur réseau de chaleur existant => étude de faisabilité concluante, phase de maîtrise d'œuvre en cours.
- Fonsorbes pour un projet de réseau de chaleur intégrant des bâtiments communaux et le collège => étude de faisabilité concluante, phase de maîtrise d'œuvre en cours.
- L'Isle-en-Dodon pour un projet de réseau de chaleur au centre de la commune => étude de faisabilité concluante.
- Grazac pour un projet de réseau de chaleur incluant un projet immobilier en cours de construction => étude de faisabilité concluante, phase de maîtrise d'œuvre en cours.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 octobre 2022 a émis un avis favorable pour la création d'une régie dotée de l'autonomie financière en vue de gérer les projets de réseaux de chaleur. La création de cette régie et du budget annexe y afférent a été approuvée lors du comité syndical du 29 mars.

Accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti communal

Le SDEHG réalise des audits énergétiques des bâtiments pour les communes de la Haute-Garonne. Ces audits sont financés en quasi-totalité par le SDEHG et la Région, seulement 5% restant à la charge de la commune. Depuis 2016, le SDEHG a réalisé 619 audits énergétiques pour le compte de 304 communes.

Le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE), porté par la Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et Régies (FNCCR) grâce au mécanisme des certificats d'économie d'énergie, soutient et accompagne les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique des collectivités. Au titre de ce programme, 814 bâtiments ont été intégrés dans la plateforme de suivi des consommations pour 35 communes.

Le SDEHG renseigne les communes sur les possibilités « d'actions légères » telles que le pilotage énergétique des bâtiments proposé par EDF ou la saisie des données énergétiques sur le site OPERAT dans le cadre du décret tertiaire.

Organisation d'un groupement d'achat d'électricité pour obtenir les meilleurs prix

Le marché régissant le groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDEHG arrivant à son terme le 31 décembre 2022, le Syndicat a procédé au renouvellement de l'accord cadre puis du marché subséquent précédemment attribué à TOTAL ENERGIES.

Pour cela, le SDEHG s'est fait accompagner par un cabinet d'expert en achat d'énergie afin d'obtenir les offres les plus compétitives dans un contexte économique et géopolitique complexe.

Dans ce contexte, le groupement d'achat du SDEHG, constitué de 155 membres pour un total de 2 613 sites, a été relancé en juillet 2022. Ainsi, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025 le fournisseur du groupement SDEHG pour les sites de types C2-C3 (anciens Tarifs Verts), C4 (anciens Tarifs jaunes) et, pour la première fois depuis la constitution du groupement pour les sites de type C5 (anciens Tarifs Bleus), sera EDF.

Le tarif obtenu pour l'éclairage public est particulièrement compétitif avec un prix de fourniture de 124 €/MWh, ce qui conduit à un tarif équivalent au tarif réglementé.

Les autres tarifs de fourniture sont les suivants :

- < 36KVA : 260 € HT/MWh
- > 36KVA et < 250 KVA : 278 € HT/MWh
- > 250 KVA : 179 € HT/MWh

Offre de recharge pour véhicules électriques

Le projet de schéma directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) est présenté sur notre site internet à la rubrique « mobilité électrique » ([cliquer ici pour le consulter](#)).

Parallèlement, le SDEHG a bénéficié d'une dotation de l'Etat dans le cadre de France Relance. A ce titre, 8 bornes de recharge sont en cours d'installation pour les communes ayant un projet y afférent (Arbas, Gouaux de Larboust, Le Plan, Lespiteau, Maureville, Saint Félix Lauragais, Saint Martory et Villeneuve les Boulocs).

A compter du 2 mai 2023, le Comité Syndical a fixé le coût de charge à 0,40€/kWh. Ce tarif prend en compte l'aide de l'Etat en faveur de la mobilité électrique face à l'augmentation du prix de l'électricité pour 2023 ainsi que les participations financières des communes et du SDEHG aux frais de gestion du service réparties à parts égales.

Charte Ecowatt

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

En adoptant la charte EcoWatt lors de la commission énergie du 28 octobre 2022, le SDEHG marque son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et apporte sa contribution pour limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Cet engagement se concrétise en particulier par la réalisation d'actions permettant de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.

>>> [Pour consulter la charte EcoWatt](#)

Ombrières en autoconsommation

Il s'agit d'un nouveau projet innovant dans le cadre de la production d'énergie par ombrière photovoltaïque en autoconsommation. Ce projet est basé sur le concept suivant :

- Le SDEHG met à disposition de la commune une ombrière sur le parking d'un bâtiment communal et raccorde l'ombrière au bâtiment en question. De ce fait, la commune devient productrice en autoconsommation. Le SDEHG fournit à la commune tous les éléments pour passer les contrats correspondants avec Enedis et EDF OA pour la durée réglementaire actuelle de 20 ans.
- La commune économise sur sa consommation d'électricité et revend l'électricité en surplus.
- En échange de la mise à disposition de l'ombrière, le SDEHG définit une participation annuelle forfaitaire garantissant à la commune des économies sur sa facture d'électricité tout en tenant compte des principes de solidarité et de redistribution chers au SDEHG.
- Après 20 ans le SDEHG rétrocède gratuitement l'installation à la commune qui continue alors de faire des économies car les panneaux photovoltaïques peuvent produire de l'électricité jusqu'à 30 ans.

Le modèle économique de ce dispositif est en cours de finalisation sur la base des 109 projets sollicités par 51 communes.

Amélioration des processus du SDEHG

Contrôle des prix

Une nouvelle procédure de suivi des marchés a été engagée au niveau de la Commission d'Appel d'Offres du SDEHG. Cette procédure comprend :

- L'examen annuel du déroulement des marchés de travaux afin de juger de l'opportunité de leur renouvellement l'année suivante (marché annuel renouvelable 3 fois soit d'une durée de 4 ans au total).
- Un contrôle du prix des prestations dès lors qu'une commune signale un prix présumé excessif. Le contrôle porte alors sur la comparaison des prestations et des prix entre le marché du SDEHG et le devis d'un tiers remis par la commune.

Accélération des procédures liées aux économies d'énergie

De nouvelles dispositions sont applicables aux opérations de demandes d'extinction et au programme LED Haute-Garonne 2026 ++, afin de gagner du temps sur les semaines qui peuvent séparer deux réunions du conseil municipal. Désormais, les commandes d'étude et les ordres d'exécution relatifs à ces opérations peuvent être envoyés aux entreprises sur simple accord du Maire qui s'engage à passer la délibération correspondante au prochain conseil municipal.

Mise en route de la Commission consultative de l'énergie

La Commission consultative de l'énergie, regroupe les représentants des intercommunalités la Haute-Garonne (communautés de communes, d'agglomération, métropole) et du Comité du SDEHG. Elle vise à structurer les échanges et articuler les actions en matière de transition écologique à l'échelle du département.

Cette commission a été réunie 2 fois en 2022 pour échanger notamment sur les bornes de recharge pour véhicules électriques, sur l'extinction de l'éclairage public et sur la capacité du réseau électrique à accueillir de nouvelles installations de production photovoltaïque.

>>> **[Pour consulter les comptes-rendus des réunions de la Commission](#)**

Planification des travaux

Un outil de planification des travaux permettant de définir les dates prévisionnelles de travaux est en cours de développement afin d'améliorer l'information aux communes.

Dans l'attente de ce développement, l'outil de suivi des travaux accessible sur notre site internet www.sdehg.fr rubrique **« suivi des travaux »** permet aux communes de suivre l'avancement des opérations :

Demande	Référence SDEHG	Objet	Coût HT opération	Accord paiement	Etat d'avancement
13/10/2022	06BU0668	Rénovation des points lumineux HS n°1330, 1331, 1244, 282 et 286 -procédure rapide	4 154	✓	Travaux notifiés à l'entreprise
10/10/2022	06BU0669	Rénovation du projecteur vétuste N° 2573 et 2581 - procédure rapide	3 153	✓	Etudes en cours de réalisation
29/09/2020	06AT0024	Rénovation de l'éclairage des 3 terrains de football	210 000	✓	Etudes commandées à l'entreprise
27/03/2023	01OM0069	Ombrière en autoconsommation – Ecole maternelle			Demande en cours de traitement

Point d'éclairage public hors service

Une mise à jour de l'état des points lumineux hors service a été adressée aux communes le 9 février 2023.

Enquêtes de satisfaction 2022

Pour mémoire, deux enquêtes de satisfaction sont adressées aux communes :

- Une enquête de satisfaction relative aux travaux est envoyée à la fin de chaque opération.
- Une enquête de satisfaction relative à l'entretien de l'éclairage public est envoyée une fois par an en fin d'année.

Afin de poursuivre l'amélioration de la qualité des services du SDEHG il est important que les élus répondent à ces enquêtes de satisfaction dont les résultats sont publiés dans le rapport annuel d'activité du SDEHG.

Projet de groupe de travail sur le biogaz

Les réunions des commissions territoriales ont montré un intérêt pour cette énergie et un groupe de travail sera institué par le SDEHG.

Aller plus loin dans les énergies renouvelables

Afin d'aller plus loin dans les énergies renouvelables, notamment dans la production d'électricité par panneaux photovoltaïques, le SDEHG étudie la création d'une structure ad'hoc de type SEM.